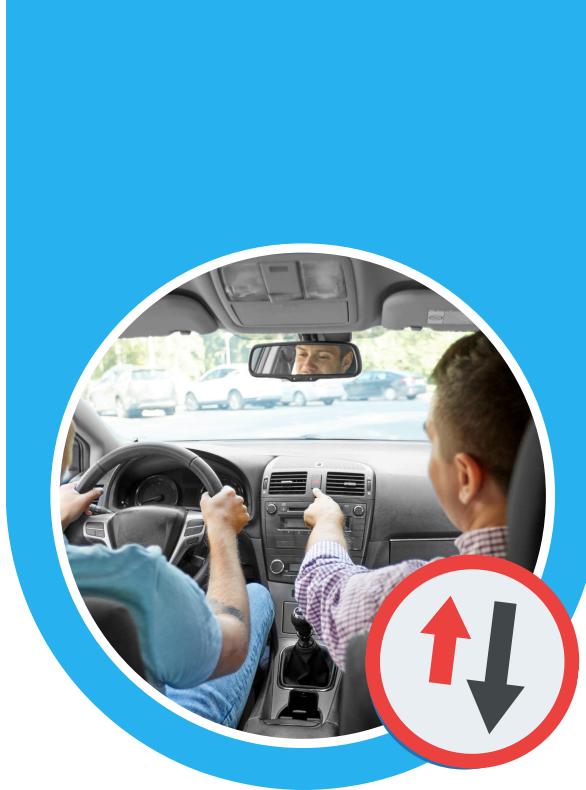


A propos de la supervisée

La conduite supervisée est une phase complémentaire à la formation initiale au permis B, accessible une fois que le candidat est inscrit dans une auto-école et a validé sa formation initiale.

Elle permet à l'élève conducteur d'acquérir plus d'expérience de conduite en conditions réelles avant de se présenter à l'épreuve pratique du permis ou après un échec. Chez So'Drive, nous te proposons cette formule dès que ton niveau le permet !



Contactez-nous

Téléphone

03.69.23.43.79

Adresse

3, Rue de Sainte-Marie aux Mines
67300, Schiltigheim

Site internet

sodrive67.fr

Pour + d'informations :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/conduite-accompagnee/conduite-supervisee>



La Conduite Supervisée chez



Conditions d'accès



La conduite supervisée est accessible aux candidats âgés d'au moins 18 ans, inscrits dans une auto-école agréée, ayant suivi la formation initiale (théorie + cours de conduite) et obtenu de l'école l'attestation de fin de formation initiale validant le niveau requis.

Elle se réalise avec un accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption et nécessite l'accord préalable de l'assureur du véhicule (extension de garantie dédiée).

La conduite supervisée débute après l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Le candidat peut alors conduire avec son accompagnateur titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, sur route et dans des conditions variées, afin de renforcer son expérience. Aucune durée minimale ni kilométrage obligatoire ne sont imposés par la réglementation pour cette phase. (*Il est simplement obligatoire de rester sur le territoire français pendant toute la durée de la conduite supervisée.*) Chez So'Drive, après les 20 heures de conduite obligatoires et la validation du moniteur (examen blanc réussi), nous proposons 2 heures de conduite avec l'accompagnateur — facturées au tarif de 2 heures de leçon — afin d'installer de bonnes pratiques et garantir une conduite responsable dès le début de la supervision.

Merci de ne pas jeter ce dépliant sur la voie publique. Pensez à le recycler.



La conduite supervisée est une excellente opportunité pour gagner en confiance et en expérience avant l'examen du permis de conduire. Chez So'Drive, nous te proposons cette formule dès que ton niveau le permet !



Le véhicule utilisé doit être assuré pour cette phase « conduite supervisée », avec l'accord de l'assureur.

L'accompagnateur et l'élève doivent respecter les règles du code de la route comme tout conducteur, notamment en cas de contrôle.

La CS permet au candidat de se présenter à l'épreuve pratique du permis avec davantage d'expérience.

Toutefois, elle ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire du permis (qui reste la durée standard).